



PROCES-VERBAL

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS – PV N°9

Réunion du : Mardi 24 novembre 2009
à : 09h30

Présents : Guy ANDRE, André LALLEMENT, Jean-Pierre LUCIANI, Jean OURY, Claude PLATEL, Auguste TOSAN

Excusé : Jean-Michel BERLY

Assiste : Latifa GUENINECHE

I. CLASSEMENTS FEDERAUX

Ligue du Languedoc Roussillon

- Montpellier

Stade Grammont 7 – NNI 341720407

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 12 novembre 2009 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

Elle confirme les conclusions de son rapporteur concernant le clos à la vue à installer de façon définitive ainsi que la fourniture du Procès Verbal de la Commission de Sécurité de la tribune en place et l'Arrêté d'Ouverture au Public relatif à l'ensemble du stade (locaux et spectateurs).

Un délai est accordé jusqu'au 31 décembre 2009 pour réalisation des travaux et fourniture des documents faute de quoi ce stade ne pourra plus être utilisé.

La CRTE de la Ligue est chargée de suivre ce dossier sur place et d'informer la CFTIS dès réalisation. Le dossier est transmis à la section chargée du suivi des installations des compétitions nationales.

- Sussargues

Stade Jules Rimet – NNI 343070101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 12 novembre 2009 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3sye jusqu'à l'échéance du 21 janvier 2018.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/10/2009
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 05/02/2009

II. CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS FEDERAUX

Néant

III. CLASSEMENTS TRANSMIS PAR LES LIGUES ET PRONONCES PAR LA FFF

Conformément à l'article 5.1.1 – Instances décisionnaires du Règlement des Terrains et Installations Sportives, les classements suivants sont prononcés en niveau 6, 6s, 6sy, 6sye, 5, 5s, 5sy, 5sye, 4, 4s, 4sy et 4sye.

a) Classements synthétiques :

Ligue de Paris Ile de France

- Issy Les Moulineaux

Stade de l'Île de Billancourt – NNI 920400401

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 27 octobre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 3 juillet 2009 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 24 juin 2019.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Montfermeil

Stade Eric Tabarly – NNI 930470301

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 3 novembre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 20 mars 2007 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 20 mars 2017.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

Ligue de Champagne Ardenne

- Rethel

Stade Municipal Annexe – NNI 083620102

La Commission prend note du niveau de classement provisoire proposé par la Ligue le 30 septembre 2009.

Elle prononce le classement provisoire de ces installations en niveau 4 sye, dès réceptions des tests in situ, le classement définitif sera prononcé.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

Ligue du Rhône Alpes

- Bellignat

Complexe Sportif intercommunal (terrain 2) – NNI 010310102

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 21 octobre 2009 et prend connaissance des tests in situ du 24 juillet 2007 dont les résultats sont conformes à l'Article 1.2.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce le classement de ces installations en niveau 5 sye jusqu'à l'échéance du 1er novembre 2011. Les prochains tests devront parvenir à la FFF avant la demande de renouvellement du classement décennale de l'installation.

La Commission rappelle à la Ligue que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

b) Classements suite aux PV des Ligues :

Ligue d'Aquitaine

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble des PV en date du 07/07/2009 jusqu'au 03/11/2009.
Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.

Ligue d'Atlantique

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV n°05 en date du 26/10/2009.
Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.

Ligue de Bourgogne

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV n°144 en date du 14/10/2009.
Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.

Ligue du Midi Pyrénées

- La Commission prononce les classements du PV n°133 en date du 03/11/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue du Nord Pas de Calais

- La Commission prononce les classements du PV en date du 10/11/2009 sous réserve que Foot 2000 soit renseigné.

Ligue de Paris Ile de France

- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 15/09/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 13/10/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 20/10/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 27/10/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 03/11/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 10/11/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.
- La Commission ne peut prononcer les classements de l'ensemble du PV en date du 30/11/2009. Ces classements seront prononcés lorsque Foot 2000 sera renseigné.

c) Confirmation de classements suite aux PV des Ligues :

Classements en niveau 4

Ligue du Midi Pyrénées

- Revel

Stade Municipal – NNI 314510101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 3 novembre 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 17 novembre 2019.

La Commission rappelle aux Ligues que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Cazères

Stadium Municipal – NNI 311350101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 3 novembre 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 24 novembre 2019.

La Commission rappelle aux Ligues que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

IV. RETRAITS DE CLASSEMENTS

Néant

V. RECLASSEMENTS

Néant

VI. CHANGEMENTS DE NIVEAUX

Ligue d'Auvergne

- Clermont Ferrand

Stade Gabriel Montpied 1 – NNI 631131501

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 23 octobre 2009 par Monsieur Auguste TOSAN, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et Monsieur Alain TRONCY, membre de la Commission des Stades de la LFP et le transmet aux intéressés ainsi que le rapport de la visite des installations effectuée le 20 mars 2009 par Monsieur Jean OURY.

Elle reste en attente pour suite à donner des documents actualisés.

Ligue de Franche Comté

- Montbéliard

Stade René Blum – NNI 253880101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue de Franche Comté.

Monsieur André LALLEMENT, Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

Ligue de Méditerranée

- Toulon

Stade Bon Rencontre – NNI 831370101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 9 novembre 2009 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement de ces installations en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 22 mai 2016.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22/03/1996
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 07/05/2008

- Gardanne

Stade Victor Savine – NNI 130410201

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 9 novembre 2009 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 24/11/2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/10/1998
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 06/12/2007

- Avignon

Parc des sports – NNI 840070101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 2 transmise par la Ligue de Méditerranée.

Monsieur Jean – Pierre LUCIANI Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Menton

Stade Lucien Rhein – NNI 060830101

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 30 octobre 2009 par Monsieur Jean-Pierre LUCIANI, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3sye jusqu'à l'échéance du 31 mars 2019.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/07/2008
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 19/06/2008

Ligue du Midi Pyrénées

- Castanet

Complexe Lautard – NNI 311130301

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue du Midi Pyrénées.

Monsieur Bernard BOURGOIN Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Saint Gaudens

Stade de Sède n °1 – NNI 314830101

La Commission prend note du niveau de classement proposé par la Ligue le 3 novembre 2009 et prononce le classement de ces installations en niveau 4 jusqu'à l'échéance du 24 novembre 2019.

La Commission rappelle aux Ligues que l'ensemble des informations doivent être renseignées sur Foot 2000 avant le passage devant cette Commission.

- Ramonville

Stade Municipal Honneur – NNI 314460101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau 3 transmise par la Ligue du Midi Pyrénées.

Monsieur Bernard BOURGOIN Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

Ligue du Rhône Alpes

- Annonay

Stade Alain Dupuis – NNI 70100201

La Commission prend connaissance du rapport de la visite des installations effectuée le 17 octobre 2006 par Monsieur Jean OURY, membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives et le transmet aux intéressés.

La Commission prononce le classement en niveau 3 jusqu'à l'échéance du 13 juin 2015.

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/12/1996
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité du 05/12/1996

- Marboz

Stade Municipal de Ponsard – NNI 012320101

La Commission prend connaissance de la demande de changement en niveau 3 transmise par la Ligue du Rhône Alpes.

Monsieur Jean-Marc GUILHERMET Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

- Feurs

Stade Maurice Rousson – NNI 420940101

La Commission prend connaissance de la demande de changement en niveau 3 transmise par la Ligue du Rhône Alpes.

Monsieur Jean OURY Membre de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives est désigné pour effectuer la visite des installations.

Un Arrêté d'Ouverture au Public et un Procès Verbal de la Commission de Sécurité devront être présentés le jour de la visite.

VII. DÉCLASSEMENTS

Néant

VIII. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

1) TERRAINS SYNTHETIQUES

Ligue d'Alsace

- Muespach Le Haut

Complexe Sportif Intercommunal – NNI 682220101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue d'Auvergne

- Rosières

Stade Municipal des Rosières – NNI 431650101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation. Elle rappelle que les dimensions maximales de l'aire de jeu sont de 105 m x 68 m.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue d'Atlantique

- Saint Joachim

Stade Municipal de Brécun – NNI 441680201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Les plans joints (photocopies réduites) ne permettant pas de préciser avec exactitude le dégagement en arrière des buts côté avenue Guy Moquet, nous vous remercions de bien vouloir nous préciser si le public est admis dans cette zone.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Mort Sur Edre

Stade J. Nauleau – NNI 441100101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- St Nazaire

Stade de l'Immaculée – NNI 441840401

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Pornichet

Stade de Prioux – NNI 441320102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Compte tenu des distances de dégagements en arrière des buts, le public ne pourra être admis sur les deux largeurs du terrain.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Champagne Ardenne

- Saint Dizier

Complexe Sportif Louis Pergaud – NNI 524480601

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Languedoc Roussillon

- Servian

Stade Municipal – NNI 34300102

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue de Paris Ile de France

- Domont

Stade des Fauvettes – NNI 951990201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Compte tenu des contraintes dimensionnelles, seul un classement en niveau 6 pourra être envisagé. Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Saint Brice Sous Forêt

Complexe Sportif de la Solitude – NNI 955390103

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation sous réserve de préciser le détail des vestiaires attribués à ce terrain et la distance exacte de l'aire de jeu.

Par ailleurs compte tenu des contraintes dimensionnelles, seul un classement en niveau 6 pourra être envisagé.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Bobigny

Stade de la Motte – NNI 930080301

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Vert Saint Denis

Stade du gymnase, maison des Sports – NNI 774950101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

Ligue du Rhône Alpes

- Seynod

Stade de Vieugy – NNI 742680202

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation.

Elle prend note que la circulation du public n'est pas autorisée en arrière des surfaces de but.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Ugine

Stade de Montmain – NNI 733030201

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

- Villeurbanne

Stade de Severine – NNI 692660601

La Commission prend connaissance du courrier de l'Adjoint au Maire en date du 2 novembre 2009 précisant que ce terrain a été réceptionné le 7 octobre 2009.

Pour suite à donner, elle demande à la Commission Régionale des Terrains et Equipements de bien vouloir lui transmettre un dossier complet de demande de classement.

- Jonzier Epagny
Complexe Sportif – NNI 741440101

La Commission émet un avis favorable à la mise en place d'un gazon synthétique sur cette installation aux dimensions et dégagements réglementaires.

Il est toutefois rappelé que cet avis ne concerne que l'aire de jeu, pour son classement l'ensemble de l'installation doit être conforme au règlement des terrains lors de la demande de classement.

IX. AFFAIRES DIVERSES

Ligue d'Atlantique

- Carquefou

Stade du Moulin boisseau – NNI 440260201

La Commission prend connaissance du dossier de mise aux normes de l'aire de jeu engazonnée de cette installation.

Le projet étant de porter les dimensions de l'aire de jeu à 105 m x 68 m.

L'étude technique du CCTP de l'ensemble des travaux prévisionnels n'amène pas d'observations particulières. Cependant compte tenu des délais de réalisation du 14 juin 2010 au 27 août 2010 avec un premier match le 28 août 2010, une réflexion peut être envisagée sur une préférence pour un placage plutôt qu'un engazonnement par semis.

- Paris 16

Stade de la Muette – NNI 751160401

La Commission prend connaissance du dossier technique de projet de mise en place de buts rabattables à 11 sur cette installation équipée d'un gazon synthétique mixte Foot/Hockey.

La Commission prend note que cette installation ne pourra être éventuellement classée qu'en niveau 6 s.e.

Elle autorise, à titre expérimental pour un an renouvelable, à la demande de la ville de Paris la mise en place de ce type d'équipement.

Ligue du Midi Pyrénées

- Rodez

Stade Polonia – NNI 122020401

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue du Midi Pyrénées daté du 04/11/2009.

Elle ne peut accepter la solution proposée et demande qu'une ouverture soit effectuée entre les deux vestiaires pour pouvoir obtenir un classement en niveau 4.

Ligue du Nord Pas de Calais

- Boulogne sur Mer

Stade de la Libération NNI 621600101

La Commission accuse réception du nouvel AOP du stade de la Libération daté du 23/10/2009 relatif à l'ouverture de la tribune « Mareyage ».

ECLAIRAGE

I. CLASSEMENT

Ligue d'Atlantique

- Nantes
Stade Marcel Saupin NNI 441090201
Eclairage Moyen : 415 lux
Facteur d'Uniformité : 0,75
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
Niveau : E3

II. CONFIRMATION DE CLASSEMENT

Ligue d'Atlantique

- Pornic
Stade du Val St Martin 2 - NNI 441310202
Eclairage Moyen : 270 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
Niveau : E4

- St Brevin Les Pins
Stade de la Saulzay - NNI 441540101
Eclairage Moyen : 223 lux
Facteur d'Uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Saumur
Stade des Rives du Thouet - NNI 493280501
Eclairage Moyen : 280 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

Ligue de Basse Normandie

- Deauville
Stade Commandant Hebert - NNI 147150101
Eclairage Moyen : 235 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Niveau : E4

- Vire
Stade Pierre Compte - NNI 147620101
Eclairage Moyen : 290 lux
Facteur d'Uniformité : 0,69
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Niveau : E4

- Dives sur Mer
Stade André Heurtematte 1 - NNI 142250101
Eclairage Moyen : 276 lux
Facteur d'Uniformité : 0,75
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Niveau : E4

- Ouistreham
Stade Philippe Kieffer - NNI 144880101
Eclairage Moyen : 243 lux
Facteur d'Uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,61
Niveau : E 4

Ligue de Bourgogne

- Macon
Stade Pierre Guerin - NNI 712700101
Eclairage Moyen : 638 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Niveau : E3

Ligue de Bretagne

- Rennes
Stade Route de Lorient - NNI 352380101
Eclairage Moyen : 1655 lux
Facteur d'Uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,59
Niveau : E1

- Quimper
Stade Penvillers 1 - NNI 292320101
Eclairage Moyen : 388 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Niveau : E3

- Lorient
Stade Yves Allainmat - NNI 561210101
Eclairage Moyen : 1749 lux
Facteur d'Uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,67
Niveau : E1

- Lorient
Stade Kerfichant 1 - NNI 561210501
Eclairage Moyen : 406 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Niveau : E3

- Lorient
Stade Kervéanec - NNI 561210301
Eclairage Moyen : 421 lux
Facteur d'Uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,59
Niveau : E3

Ligue de Franche Comté

- Doubs
Stade Georges Griffon honneur - NNI 252040101
Eclairage Moyen : 266 lux
Facteur d'Uniformité : 0,75
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Niveau : E4

Ligue de Lorraine

- L'Hôpital
Stade Jules Retzlaff 1 - NNI 573360101
Eclairage Moyen : 282 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau : E4

Ligue de Méditerranée

- Cavaillon
Stade Pagnetti - NNI 840350101
Eclairage Moyen : 257 lux
Facteur d'Uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,60
Niveau : E

- Orange
Stade Marcel Clapier - NNI 840870101
Eclairage Moyen : 260 lux
Facteur d'Uniformité : 0,84
Rapport Emini/Emaxi : 0,62
Niveau : E4

- Aix en Provence
Stade Georges Carcassonne - NNI 130010101
Eclairage Moyen : 347 lux
Facteur d'Uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,6
Niveau : E3

- Avignon
Stade Parc des Sports - NNI 840070101
Eclairage Moyen : 1241 lux
Facteur d'Uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,62
Niveau : E1

- Fos sur Mer
Stade Parsemain - NNI 130390301
Eclairage Moyen : 1485 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,64
Niveau : E1

Ligue du Midi Pyrénées

- Toulouse

Stade des Fontaines - NNI 315551101

Eclairage Moyen : 318 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E3

- Toulouse

Stade stadium annexe 1 - NNI 315550102

Eclairage Moyen : 389 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Niveau : E3

- Blagnac

Stade Andromède 1 - NNI 310690501

Eclairage Moyen : 348 lux

Facteur d'Uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E3

- Lavour

Stade Denis Froissart - NNI 81400101

Eclairage Moyen : 302 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Niveau : E4

- Revel

Stade Municipal 1 - NNI 314510101

Eclairage Moyen : 273 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Niveau : E 4

- Rodez

Stade Paul Lignon - NNI 122020101

Eclairage Moyen : 627 lux

Facteur d'Uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,63

Niveau : E3

- Tarbes

Stade Maurice Trélut B - NNI 654400102

Eclairage Moyen : 332 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Niveau : E4

- Semeac

Stade Municipal - NNI 654170301
Eclairage Moyen : 205 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,58
Niveau : E4

- Muret

Stade Clément Ader - NNI 313950101
Eclairage Moyen : 329 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
Niveau : E3

- Onet Le Château

Stade Georges Vignes - NNI 121760201
Eclairage Moyen : 324 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Niveau : E3

Ligue du Nord Pas de Calais

- Calais

Stade de L'Epopée - NNI 621930801
Eclairage Moyen : 1111 lux
Facteur d'Uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,72
Niveau : E2

- Calais

Stade Julien Denis - NNI 621930101
Eclairage Moyen : 418 lux
Facteur d'Uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
Niveau : E3

Ligue du Normandie

- Grand Quevilly

Stade Chene à Leu - NNI 763220101
Eclairage Moyen : 298 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Petit Quevilly

Stade Robert Diochon - NNI 764980301
Eclairage Moyen : 937 lux
Facteur d'Uniformité : 0,83
Rapport Emini/Emaxi : 0,68
Niveau : E2

- Le Havre
Stade Jules Deschaseaux - NNI 763510101
Eclairage Moyen : 1312 lux
Facteur d'Uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,57
Niveau : E1

- Cany
Stade Municipal - NNI 761590101
Eclairage Moyen : 310 lux
Facteur d'Uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,63
Niveau : E4

- Ménilles
Stade Pacy Menilles - NNI 273970101
Eclairage Moyen : 358 lux
Facteur d'Uniformité : 0,71
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Niveau : E3

- St Aubin sur Scie
Stade des Vertus - NNI 765650101
Eclairage Moyen : 493 lux
Facteur d'Uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,61
Niveau : E3

Ligue de Paris Ile de France

- Massy
Stade de Montesouris - NNI 913770401
Eclairage Moyen : 228 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,50
Niveau : E4

- Evry
Stade Desroys Du Roure - NNI 912280201
Eclairage Moyen : 366 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : ,54
Niveau : E3

- Gagny
Stade Jean Bouin - NNI 930320101
Eclairage Moyen : 254 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,52
Niveau : E4

- Vigneux
Stade de la Concorde - NNI 916570201
Eclairage Moyen : 243 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,59
Niveau : E4

- Sannois Saint Gratien

Stade Michel Hidalgo - NNI 955550201

Eclairage Moyen : 425 lux

Facteur d'Uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E 3

- Versailles

Stade Porchefontaine - NNI 786460201

Eclairage Moyen : 362 lux

Facteur d'Uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

- Rosny Sous Bois

Stade Armand Girodit - NNI 930640101

Eclairage Moyen : 269 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

Niveau : E4

- Antony

Stade Georges Suant - NNI 920020101

Eclairage Moyen : 469 lux

Facteur d'Uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

Niveau : E3

- Saint Denis

Stade Auguste Delaune - NNI 930660101

Eclairage Moyen : 437 lux

Facteur d'Uniformité : 0,77

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

Niveau : E3

- Meaux

Stade Alberto Corazza - NNI 772840101

Eclairage Moyen : 338 lux

Facteur d'Uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Niveau : E3

- Aulnay Sous Bois

Stade Moulin Neuf - NNI 930050201

Eclairage Moyen : 373 lux

Facteur d'Uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

Niveau : E3

- Bagneux
Stade Parc des Sports - NNI 920070101
Eclairage Moyen : 212 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E4

Ligue du Rhône Alpes

- Bourgoin Jallieu
Stade Pierre Rajon - NNI 380530201
Eclairage Moyen : 981 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,59
Niveau : E2

- Bourgoin Jallieu
Stade Chanteraine - NNI 380530101
Eclairage Moyen : 230 lux
Facteur d'Uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Niveau : E4

- L'Abresle
Stade Municipal - NNI 690100101
Eclairage Moyen : 332 lux
Facteur d'Uniformité : 0,84
Rapport Emini/Emaxi : 0,72
Niveau : E4

- Feyzin
Stade Jean Bouin - NNI 692760101
Eclairage Moyen : 291 lux
Facteur d'Uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
Niveau : E4

- Saint Chamont
Stade Antoine Pauze 1 - NNI 422070101
Eclairage Moyen : 337 lux
Facteur d'Uniformité : 0,82
Rapport Emini/Emaxi : 0,56
Niveau : E3

- Feurs
Stade Maurice Rousson - NNI 420940101
Eclairage Moyen : 228 lux
Facteur d'Uniformité : 0,83
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E4

- Creys Mepieu
Stade Municipal - NNI 381390101
Eclairage Moyen : 222 lux
Facteur d'Uniformité : 0,81
Rapport Emini/Emaxi : 0,64
Niveau : E4

- Belley
Stade Municipal Chastel - NNI 10340101
Eclairage Moyen : 260 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,67
Niveau : E4

- Saint Priest
Stade Jacques Joly 1 - NNI 692900401
Eclairage Moyen : 275 lux
Facteur d'Uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E4

- Bons en Chablais
Stade Complexe Sportif - NNI 740430101
Eclairage Moyen : 218 lux
Facteur d'Uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E4

- Annonay
Stade Alain Dupuis - NNI 70100201
Eclairage Moyen : 365 lux
Facteur d'Uniformité : 0,79
Rapport Emini/Emaxi : 0,65
Niveau : E3

- Crest
Stade Municipal - NNI 261080102
Eclairage Moyen : 236 lux
Facteur d'Uniformité : 0,76
Rapport Emini/Emaxi : 0,72
Niveau : E4

- Firminy
Stade Firmament - NNI 420950401
Eclairage Moyen : 216 lux
Facteur d'Uniformité : 0,74
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Niveau : E4

- Le Pouzin
Stade Emile Dupau - NNI 71810101
Eclairage Moyen : 298 lux
Facteur d'Uniformité : 0,80
Rapport Emini/Emaxi : 0,66
Niveau : E4

III. AVIS PREALABLE D'ECLAIRAGE

Ligue de Bretagne

- Saint Grégoire
Stade Yves Le Minou 2 – NNI 352780102
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Paris Ile de France

- Ivry sur Seine
Stade des Lilas – NNI 940410201
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Les Mureaux
Stade Léo Lagrange – NNI 784400103
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue de Picardie

- Creil
Stade Vélodrome Honneur – NNI 601750101
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

Ligue du Rhône Alpes

- Guilherand Granges
Stade du Mistral – NNI 071020101
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

- Parcieux
Stade Robert Richard 1 – NNI 012850101
La Commission transmet le rapport de l'installation d'éclairage de ce stade dont le projet est conforme au règlement de la Fédération Française de Football.
En conséquence, elle émet un avis favorable à la demande d'installation

IV. DOSSIERS ECLAIRAGE INCOMPLETS EN INSTANCE OU AJOURNES

Ligue d'Alsace

- Barr
Stade du Jardin des Sports – NNI 670210104

Ligue de Bretagne

- Landerneau
Stade du Calvaire – NNI 291030102

Ligue du Centre Ouest

- Montmorillon
Stade Jean Ranger – NNI 861650101

Ligue de Champagne Ardenne

- Reims
Stade Auguste Delaune – NNI 514540101

Ligue du Languedoc Roussillon

- Montpellier
Stade de Grammont 10 – NNI 341720410

Ligue du Rhône Alpes

- Seynod
Stade du Vieugy n°2 – NNI 742680202

V – AFFAIRES DIVERSES

Ligue du Maine

- La Flèche

Stade Montréal – NNI 721540201

La Commission prend connaissance du courrier de la Ligue du Maine transmis le 16/11/2009 attestant que l'installation d'éclairage est en ordre de marche.

Elle demande une confirmation officielle émanant de la collectivité propriétaire de l'installation.

Auguste TOSAN

**Prochaine réunion SECTION CLASSEMENT DES INSTALLATIONS
Le mardi 12 janvier 2010 de 9h30 à 16h00 dans les locaux de la F.F.F.**